



Les permis lourds au 19/01/2013

- Les catégories





- Contexte réglementaire
- Calendrier
- Avant, après le 19 janvier 2013
- Permis B, formation de 7 heures et permis BE
- Permis C1, C et C1E, CE
- Permis D1, D et D1E, DE
- Les filières, les équivalences
- L'âges minimum pour se présenter aux épreuves du permis





Contexte réglementaire

- ✓ **Une directive** communautaire n°2006/126/CE du 20 décembre 2006 : Harmonise les règles relatives aux permis de conduire.
- ✓ **Un décret** n°2011-1475 du 9 novembre 2011 : Transpose la directive en droit français
- ✓ **Deux arrêtés** : du 20 et du 24 avril 2012 :
Conditions d'établissement de délivrance et de validité du permis
Modalités pratiques de l'examen du permis

- 
- ✓ Nouvelles **catégories**
 - ✓ Nouveau **format** de permis
 - ✓ Durée de **validité** limitée à 15 ans, renouvelable
 - ✓ Renforcement du **principe de l'accès progressif** des conducteurs à certains véhicules





Calendrier

- ✓ Les nouveaux textes s'appliquent à partir du 19 janvier 2013. Mais en réalité, les premières épreuves aux permis de conduire ont débutées à partir du 1er février.



Les anciens permis,,,,

✓ Permis E(B)

Véhicule de la catégorie B attelé d'une remorque dont le PTAC excède 750 kg, lorsque :

- le PTAC de la remorque est $>$ au PV du véhicule tracteur
- ou lorsque la somme des PTAC de l'ensemble est $>$ 3,5 tonnes

✓ Permis C

Véhicule isolé de transport de marchandises $>$ 3,5 tonnes de PTAC + remorque \leq 750 kg de PTAC

✓ Permis E (C)

Ensembles de véhicules couplés dont le véhicule tracteur entre dans la catégorie C + remorque $>$ 750 kg de PTAC

✓ Permis D

Véhicule de transport en commun $>$ 8 places assises (*) ou transportant plus de 8 personnes (*)

+ remorque \leq 750 kg de PTAC

(*)non compris le conducteur

✓ Permis E (D)

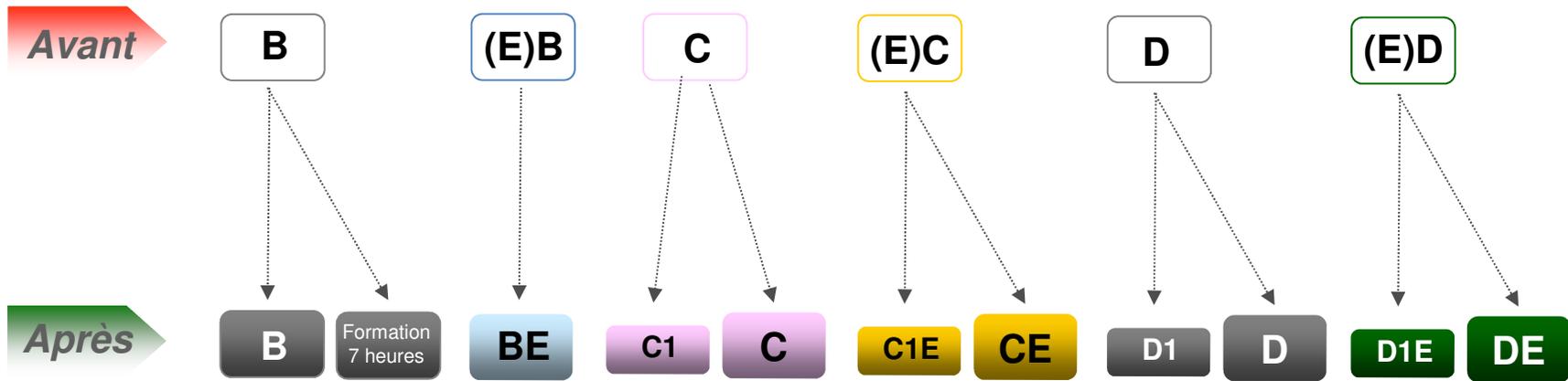
Véhicule de la catégorie D auquel est attelée une remorque de PTAC $>$ 750 kg

Et demain...

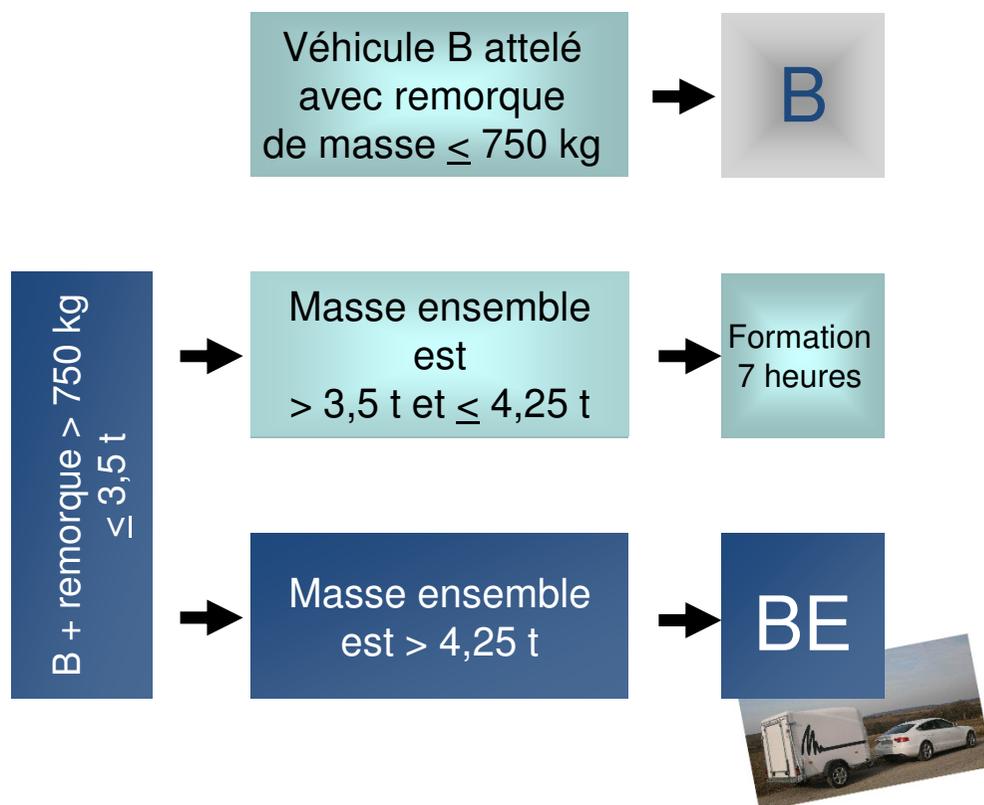




Avant et après le 19 Janvier 2013...



Permis B, formation de 7 heures et permis BE



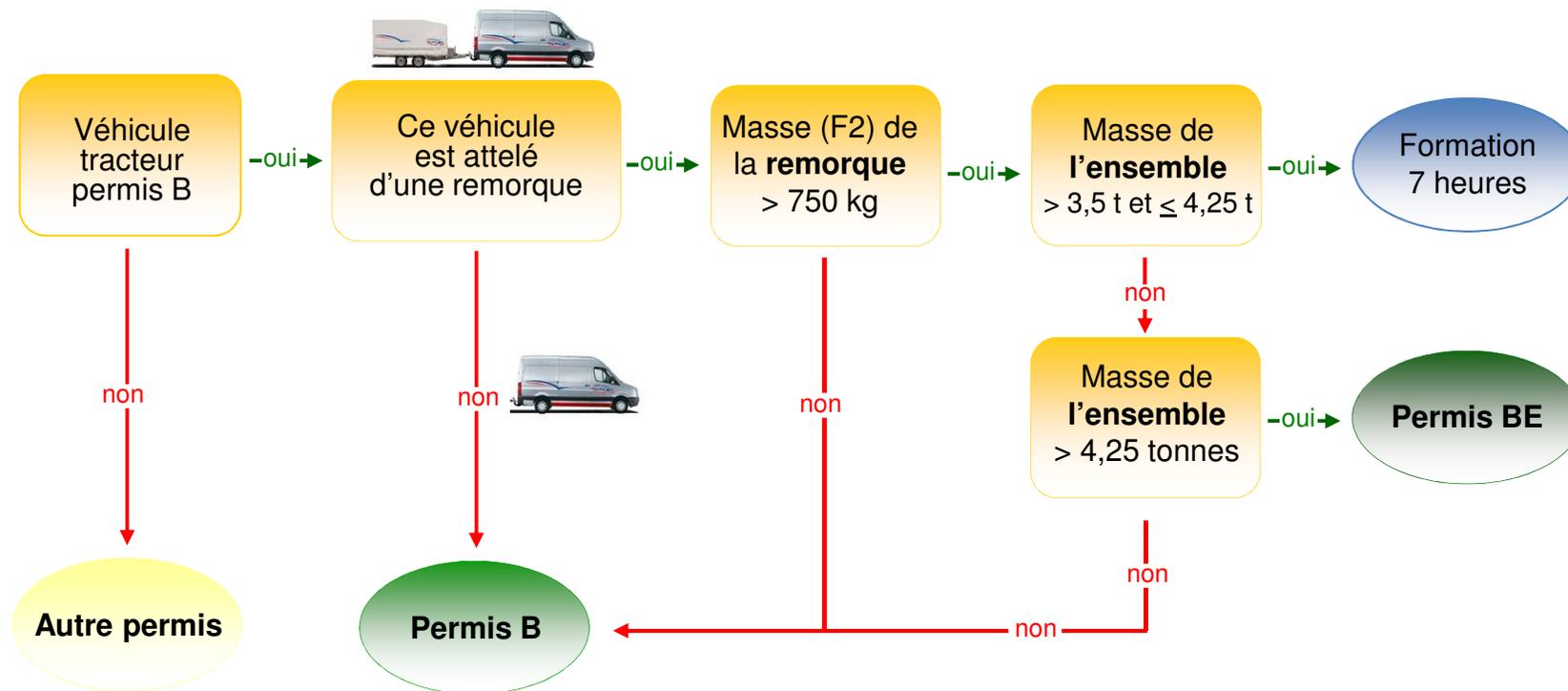
Masse de l'ensemble ?

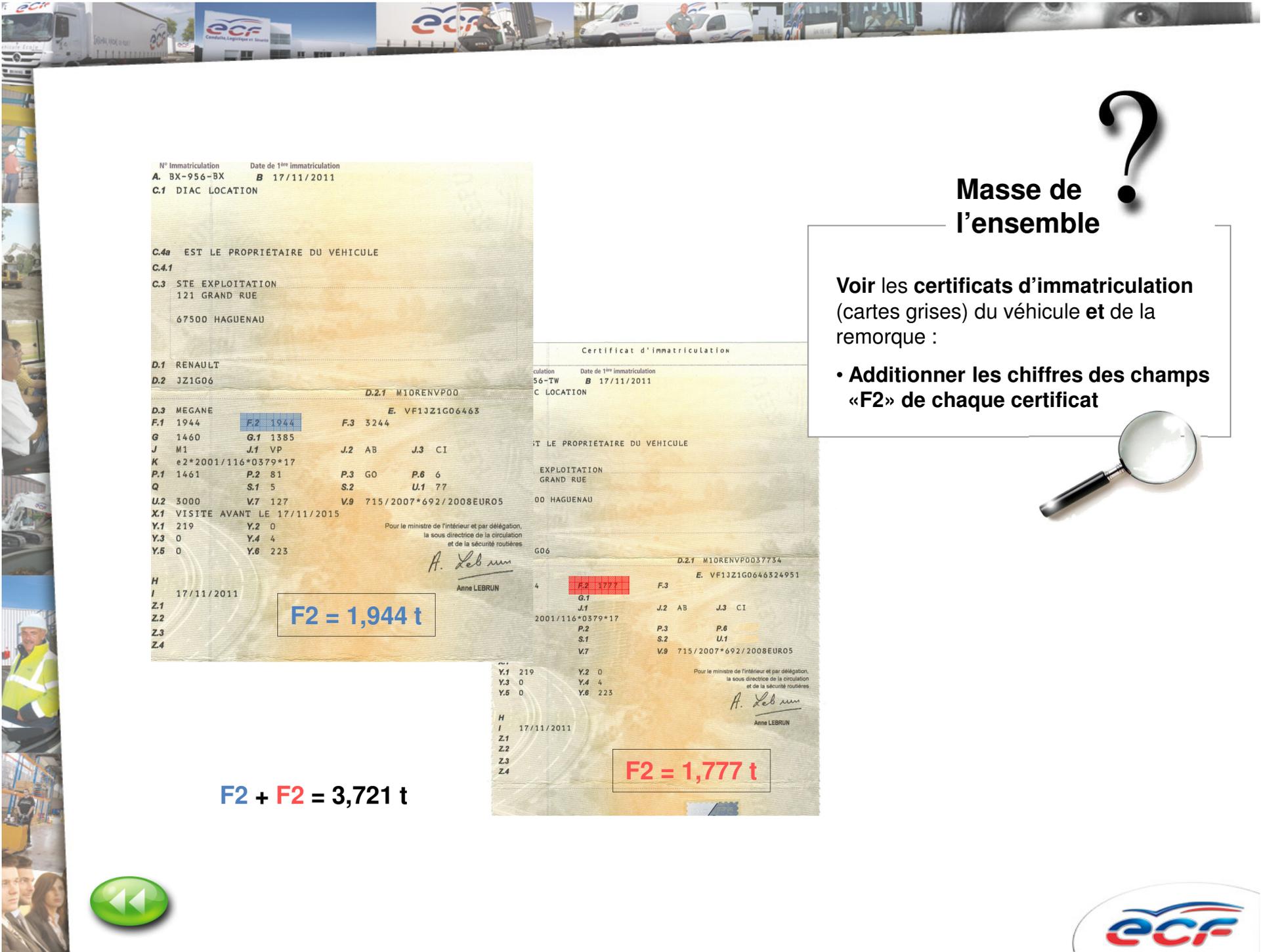
Voir les **certificats d'immatriculation** (cartes grises) du véhicule et de la remorque :

- **Additionner les chiffres des champs «F2» de chaque certificat**



Permis B, formation de 7 heures et permis BE





Masse de l'ensemble

Voir les certificats d'immatriculation (cartes grises) du véhicule et de la remorque :

- Additionner les chiffres des champs «F2» de chaque certificat



N° Immatriculation Date de 1^{re} Immatriculation
A. BX-956-BX B 17/11/2011
C.1 DIAC LOCATION

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VEHICULE
C.4.1

C.3 STE EXPLOITATION
 121 GRAND RUE
 67500 HAGUENAU

D.1 RENAULT
D.2 JZ1G06

D.3 MEGANE

F.1 1944 F.2 1944 F.3 3244

G 1460 G.1 1385
J M1 J.1 VP J.2 AB J.3 CI
K e2*2001/116*0379*17
P.1 1461 P.2 81 P.3 GO P.6 6
Q S.1 5 S.2 U.1 77
U.2 3000 V.7 127 V.9 715/2007*692/2008EUROS
X.1 VISITE AVANT LE 17/11/2015
Y.1 219 Y.2 0
Y.3 0 Y.4 4
Y.5 0 Y.6 223

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
 la sous directrice de la circulation
 et de la sécurité routières

A. Lebrun
 Anne LEBRUN

H
I 17/11/2011

Z.1
Z.2
Z.3
Z.4

F2 = 1,944 t

Certificat d'immatriculation

ulation Date de 1^{re} immatriculation
56-TW B 17/11/2011
C LOCATION

D.2.1 M10RENVPO0

E. VF1JZ1G06463

F.2 1777

G.1
J.1
J.2 AB J.3 CI
K 2001/116*0379*17
P.2
S.1
S.2
U.1
V.7
V.9 715/2007*692/2008EUROS

G06

D.2.1 M10RENVPO037734

E. VF1JZ1G0646324951

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
 la sous directrice de la circulation
 et de la sécurité routières

A. Lebrun
 Anne LEBRUN

H
I 17/11/2011

Z.1
Z.2
Z.3
Z.4

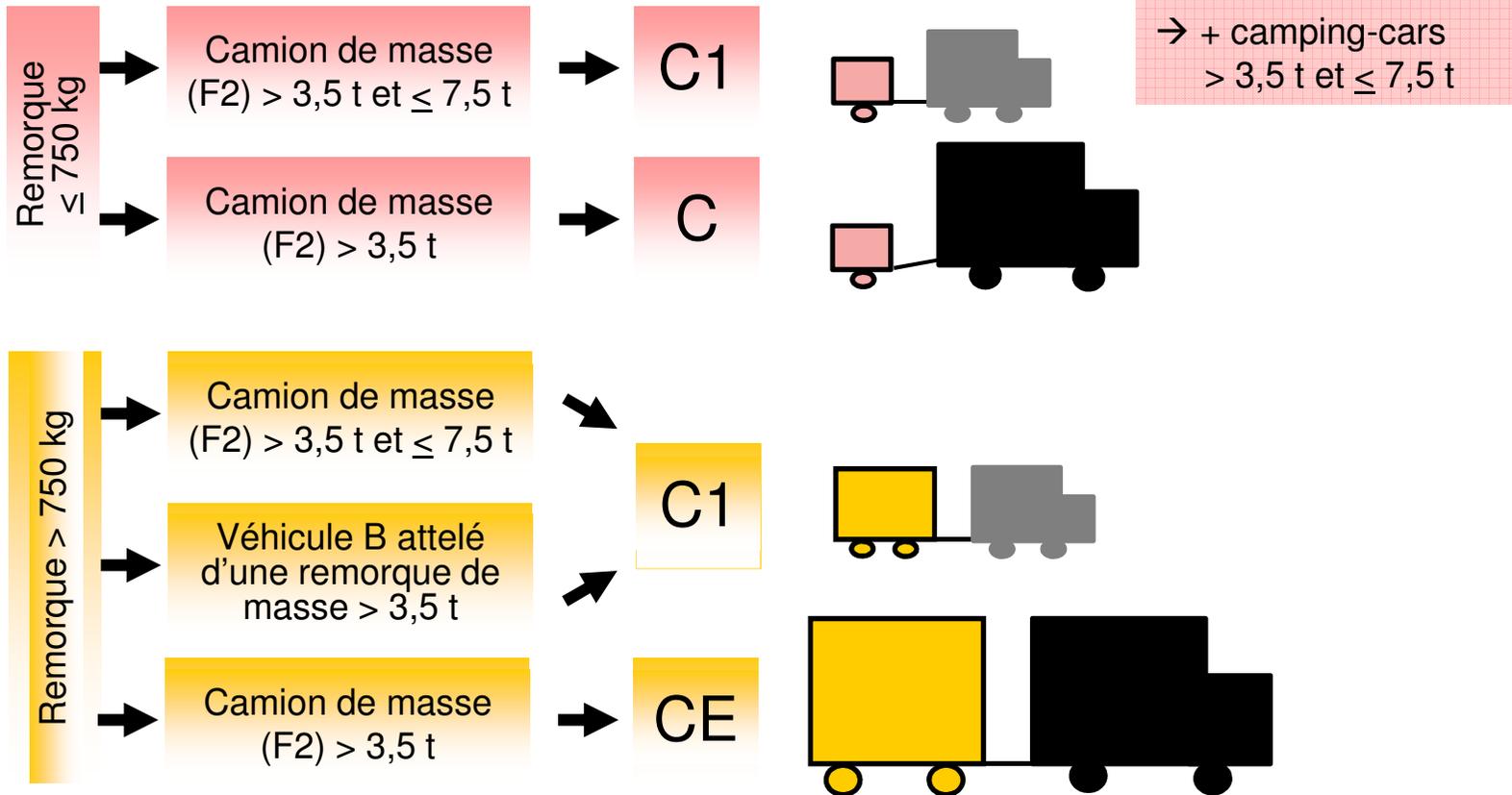
F2 = 1,777 t

F2 + F2 = 3,721 t



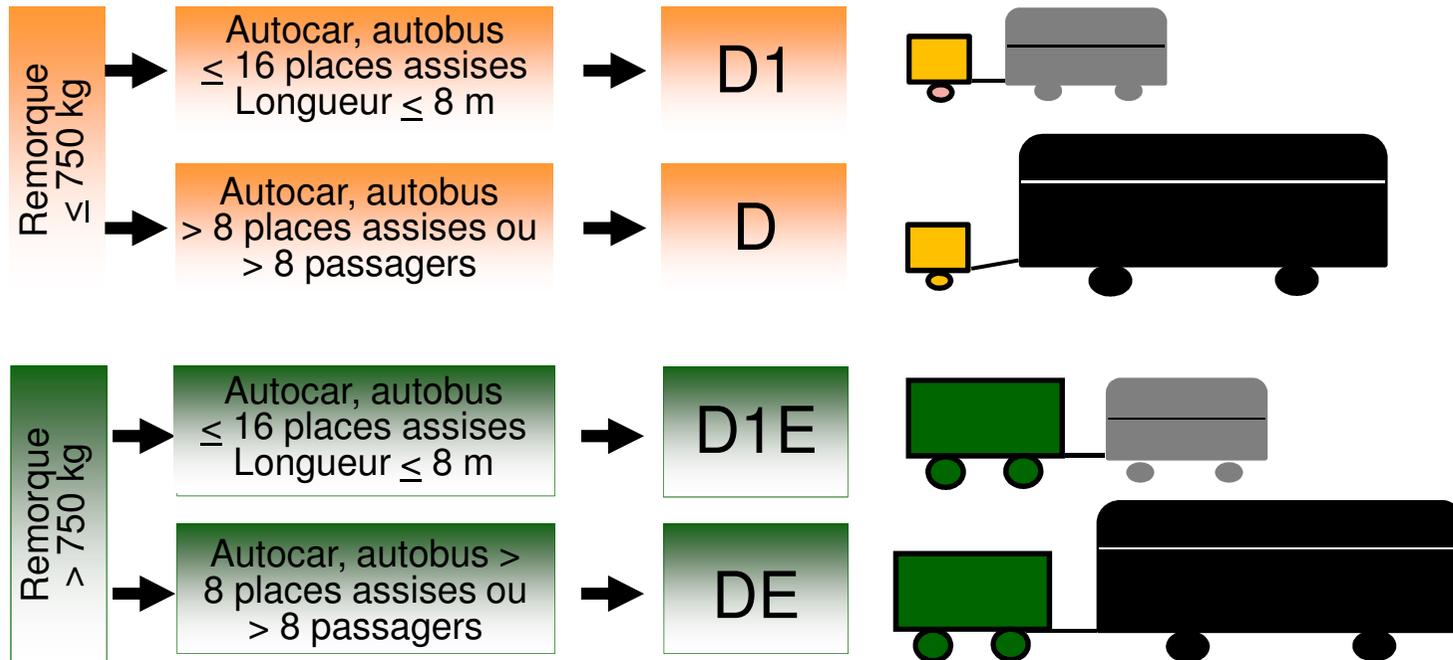


Permis C1, C et C1E, CE



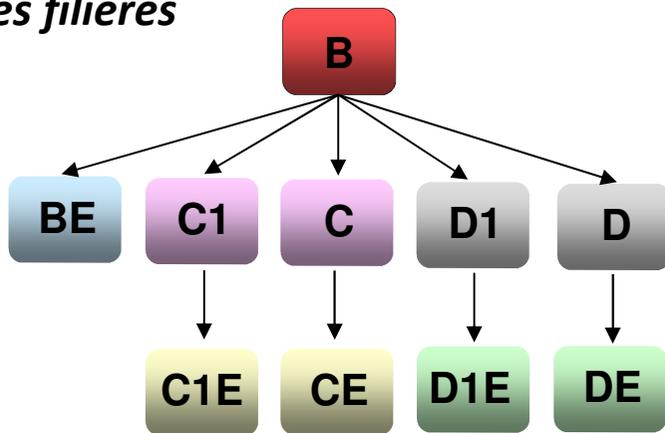


Permis C1, C et C1E, CE



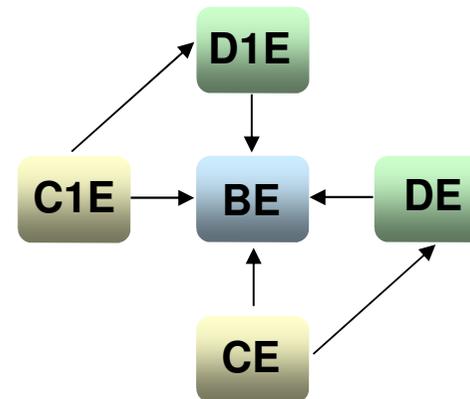
Permis C1, C et C1E, CE

➤ Les filières



Exemple : pour obtenir le permis **CE**, il faut être détenteur des permis **B** et **C**.

➤ Les équivalences



Exemple : on obtient le permis **DE** par équivalence du permis **CE** (sous réserve de détenir le permis **D**)



L'âge minimum de se présenter aux épreuves

L'âge minimum diffère selon le cursus envisagé par le candidat	C/CE	D/DE	C1/C1E	D1/D1E	BE
Permis « sec »	21	24	18		
Permis + FIMO	21	21 (*)	FIMO		
Titre professionnel ou diplôme de conducteur routier	18	21			

(*) Conduite limitée sur des lignes régulières qui ne dépassent pas 50 km

Exemple : J'ai 22 ans et souhaite passer le permis D :

- **Soit :** Il me faut attendre l'âge de 24 ans si je ne souhaite que passer un permis sec
- **Soit :** Je peux me préparer dès maintenant aux épreuves du permis si j'envisage de suivre une FIMO voyageurs. La délivrance de mon permis est gelée tant que je n'ai pas suivi avec succès la FIMO. Mon permis sera retreint à la conduite sur des lignes régulières < = 50 km
- **Soit :** je m'inscris à une formation qui mène au titre professionnel de conducteur et dès l'obtention de celui-ci je peux conduire sans restriction.





Un nouveau format pour le permis de conduire

- Le nouveau modèle de permis de conduire est délivré aux candidats qui obtiennent l'examen **à partir du 16/09/2013**.
- Conforme au modèle des communautés européennes il est entre autres, doté d'une **puce électronique** et la carte est réalisée en polycarbonate
- Les **permis délivrés avant le 16/09/2013** restent valables au plus tard jusqu'au 19 janvier 2033. Ils seront remplacés par le nouveau modèle de permis (un arrêté à paraître doit préciser les modalités de ce remplacement)
- **En outre**, à partir du 16/09/2013 en cas de **perte ou de vol, détérioration de l'original, extension de catégorie, changement d'état matrimonial ou de suspension ou d'annulation d'une catégorie pour motif médical**, le permis de l'intéressé est remplacé par le nouveau modèle de permis.

